



Formation professionnelle pour les adultes

BP Aménagements Paysagers

RNCP38314 – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – Arrêté du 23 juillet 2019

Devenez un spécialiste de l'entretien des espaces paysagers

Objectifs de la formation

- **S'insérer** professionnellement en tant qu'ouvrier paysagiste ou chef d'équipe.
- **Organiser, aménager** un jardin et un espace vert.
- **Entretien** un jardin, un espace vert, un espace rural.
- **Organiser et réaliser** un chantier d'entretien.

Financement de la formation

- La formation est financée par la région Pays de la Loire, dans le cadre du programme « un emploi – une formation ».
- **Autres possibilités** : CPF, CPF transition professionnel, autofinancement, contrat d'apprentissage pour les moins de 30 ans.



Une réponse adaptée à votre projet professionnel sur des métiers qui recrutent

Contenus de la formation

- **Organiser et réaliser un chantier d'entretien d'espaces verts** : gestion et d'entretien différenciés, tonte, fauche, tailles spécifiques, tailles droites, paillages, etc.
- **Utiliser et entretenir le petit matériel d'espaces verts** : tondeuse, taille haie, débroussailluse, souffleur, tronçonneuse, autres matériels spécifiques.
- **Organiser et réaliser un chantier de végétalisation** : plantations, fleurissement, engazonnement, etc.
- **Organiser et réaliser un chantier de construction simple** : dallages, murets, constructions bois, etc.
- **Conduire et utiliser en sécurité le matériel automoteur** : tracteur attelé, mini pelle.
- **Organiser et réaliser l'entretien d'un espace rural** : entretien des haies bocagères, bords de cours d'eau, travaux de bûcheronnage, etc.
- **Appliquer des tailles et soins adaptés aux arbres** : diagnostics, tailles douces, soin au sol, etc.
- **Réaliser la taille de fruitiers à pépins** : tailles de formation et sanitaires, tailles de fructification.
- **Principales connaissances associées** : écosystèmes, agroécologie et biologie végétale, les végétaux et leur utilisation, les techniques de gestion et d'aménagements, etc.
- **Santé et Sécurité au Travail** :
 - Certificat Individuel d'Application des Produits Phytosanitaires (Certiphyto)
 - Sauveteur Secouriste du Travail (SST)



Conditions d'admission

- Satisfaire aux **tests de recrutement** et à l'**entretien** de motivation organisé par le centre de formation.
- Remplir **l'une des conditions** suivantes :
 - Être titulaire d'un CAP ou d'un BEP ou d'un BPA et justifier d'au moins 1 année d'activité professionnelle tout secteur temps plein (activité salariée et/ou stages et/ou bénévolat).
 - Justifier d'1 année d'activité professionnelle temps plein (activité salariée et/ou stages et/ou bénévolat) dans le secteur correspondant aux finalités du diplôme.
 - Justifier de 3 années d'expérience professionnelle temps plein (activité salariée et/ou stages et/ou bénévolat) tout secteur.



Points forts de la formation

- **4 ha d'espaces verts** sur l'établissement, entièrement dédiés aux activités pratiques.
- Des **équipements pédagogiques innovants** et une halle « paysage-environnement » de 800 m² disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme.
- Un établissement reconnu pour ses compétences en matière de gestion différenciée des espaces verts.



Méthodes variées

- Une organisation pédagogique proposée sous forme **modularisée** et **professionnalisante**, permettant une individualisation des parcours de formation.
- Une formation axée sur l'acquisition de véritables **compétences professionnelles alternant théorie, visite et mise en pratique**.
- Une **alternance** forte entre séquences de formation en présentiel en **centre**, en formation **à distance**, en **entreprise**.



Égalité d'accès à la formation

- Le CFPPA Nature **garantie l'accès à tous** à la formation, notamment les personnes en situation de handicap. Nos centres ont missionné des référents handicap, nos équipes sont disponibles pour vous accompagner sur l'ensemble de votre parcours.



Membre de :



Validation de la formation

- Validation du diplôme selon le principe des **Unités Capitalisables (UC)**, avec certaines évaluations en situations professionnelles.
- Obtention du diplôme lorsque **les 6 UC constitutives du BP sont acquises**.
- En cas de certification partielle, le candidat a **5 années** pour valider les UC manquantes.



Insertion professionnelle et poursuite de formation :

- Ouvrier qualifié en entreprise de paysage
- Agent d'espaces verts en collectivité territoriale
- Encadrant technique en Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)
- Agent d'entretien en camping
- Entretien des jardins, service à la personne
- Poursuite de formation : Certificat de Spécialisation (CS), BTS Aménagement Paysager



Accès à la formation

- **En formation continue** :
 - 1 000 heures, **28 semaines de formation** en centre au CFPPA Nature
 - 420 heures, **12 semaines** de stage en entreprise
- Être **demandeur d'emploi** ou salarié en **reconversion**.
- Entrée en formation **à tout moment**, après positionnement du candidat.